

le tri des biodéchets active

L'Agglo déploie des solutions de compostage dans votre commune.

Pourquoi trier des biodéchets ?

ce sont
199 kg/hab/an

d'ordure ménagère qui sont envoyés à l'incinération

et
395 kg/hab/an

de déchets verts déposés en déchèterie

- Ils représentent un tiers de notre poubelle d'ordures ménagères et sont composés de 60% d'eau environ, c'est donc un réel gâchis de les incinérer.
- Les trier constitue un geste simple et efficace pour les valoriser en compost et contribuer ainsi à fertiliser les sols.
- Leur retour à la terre permet de stocker durablement dans le sol une partie du carbone qu'ils contiennent et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.



le compostage individuel

Il permet de valoriser vos biodéchets en un engrais naturel, utilisable au jardin.



L'Agglo vous propose des composteurs à prix réduit, en bois ou en plastique recyclé, d'une contenance de 400 litres.

- Commandez et réglez votre composteur en ligne sur le site www.lannion-tregor.com puis réservez un créneau de retrait au plus proche de chez vous.
- Lors du retrait, participez à une session de sensibilisation au compostage puis repartez avec votre composteur et le guide des bonnes pratiques.



Retrouvez sur notre site internet une vidéo sur le compostage à la maison.

une solution de tri adaptée à votre type d'habitation



le compostage partagé

Il permet de composter collectivement les biodéchets et de récupérer du compost pour vos balcons et plantes.



L'Agglo vous accompagne si :

- votre résidence comporte au moins 10 logements volontaires à s'engager dans la démarche,
- vous disposez d'au moins 10 m² d'espace vert,
- 2 personnes sont bénévoles pour devenir référentes de site.

Si vous répondez à ces critères, contactez nous par mail. L'Agglo, en accord avec votre bailleur ou syndic de copropriété, peut vous accompagner gratuitement à la pratique du compostage partagé.



Pour les habitants qui ne peuvent pas composter, une solution est à l'étude.

